



COMMUNIQUE DE PRESSE

20/02/2007

DOMUSVi annonce l'entrée de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et du Groupe Macif à son capital

DomusVi, première entreprise française de services aux seniors, annonce l'entrée à son capital de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et du Groupe Macif à hauteur de 17 % chacun.

DomusVi gère 71 résidences médicalisées, 6 résidences services et 10 cliniques sur le territoire français ; il développe une activité complémentaire d'aide et de soins à domicile d'une part, de services en résidences seniors d'autre part.

DomusVi souhaite devenir l'accompagnant privilégié des personnes dès leur départ à la retraite, en leur proposant des services ménagers de grande qualité, grâce aux garanties d'efficacité, de permanence, de sécurité et d'environnement que lui autorisent son expertise et un fonctionnement en réseau.

7 500 clients et résidents permanents ainsi que 70 000 patients ont bénéficié des services des 4 000 collaborateurs de DomusVi en 2006, qui a généré un chiffre d'affaires de 240 millions d'euros.

Correspondant naturel des collectivités locales et désireux d'affirmer sa qualité de gestionnaire privé de missions d'intérêt général, le groupe DomusVi fonde désormais son développement sur l'actionnariat durable de grands institutionnels de l'économie sociale.

A propos du groupe Caisse d'Épargne et du Groupe Macif

A travers cet investissement dans un secteur où les enjeux de société sont cruciaux, le Groupe Caisse d'Épargne et le Groupe Macif entendent contribuer, dans une perspective de long terme, au développement de l'offre de services aux personnes âgées et tirer parti de toutes les synergies que ces services entretiennent avec les métiers de la banque et de l'assurance (accompagnement des clients tout au long de leur existence pour les besoins de la vie quotidienne, élaboration de solutions aux besoins de financement et d'assurance associés à la perte d'autonomie,...). Le partenariat entre les Caisses d'Épargne et le Groupe Macif s'enrichit ainsi d'une nouvelle thématique.

Rappelons par ailleurs que la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité gère déjà 72 établissements et suit 6.000 personnes à domicile au titre de l'aide aux personnes âgées, malades ou handicapées.

De son côté, le Groupe Macif s'est engagé sur la problématique de la dépendance en 2002 avec le Contrat autonomie Macif, un dispositif humain et financier destiné à favoriser le maintien à domicile des personnes dépendantes (âgées, malades ou handicapées). En février 2007, elle vient de lancer un dispositif unique d'aide aux aidants conçu pour apporter des solutions pratiques aux personnes en charge d'un proche dépendant.

Contacts Presse :

DOMUSVI : Guillaume JOURNEL - Tel. : 01.56.54.56.72 - g.journal@domusvi.com

CNCE : Sonia Dilouya - Tel. : 01.58.40.58.57 - presse@cnce.caisse-epargne.fr

Groupe MACIF : Valérie Imparato – Tel. : 01 55 31 63 85 – vimparato@macif.fr
